



DIES ACADEMICUS

JEUDI 21 OCTOBRE 2004

DIES ACADEMICUS - 21 OCTOBRE 2004

## Discours de Mme la Conseillère d'État Anne-Catherine LYON, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Embargo jusqu'au  
jeudi 21 octobre  
à midi

Monsieur le Recteur,  
Madame et Messieurs les Vice-recteurs,  
Monsieur le Directeur général des Relations extérieures de la Commission européenne,  
Monsieur le Président de la Fondation Jean-Monnet pour l'Europe,  
Messieurs les Docteurs honoris causa,  
Mesdames et Messieurs les récipiendaires de prix et de distinctions,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités politiques, académiques, scientifiques, religieuses  
et judiciaires,  
Mesdames et Messieurs les représentants du corps enseignant et du personnel de l'Université,  
Mesdames et Messieurs les étudiantes et les étudiants,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je m'adresse à vous à l'occasion de cette cérémonie, dont la formule revisitée marque plusieurs ruptures avec la tradition, comme autant de signes d'une page nouvelle qui s'ouvre pour l'Université.

Rupture par le moment choisi tout d'abord, un jour de semaine et non plus un samedi ; par le lieu ensuite, puisque le Dies a quitté la Grange de Dornoy pour ce magnifique auditoire - « navire amiral » de l'Université comme certains l'ont baptisé - dédié à la première femme professeure d'Université de notre pays.

Par la manifestation elle-même, qui n'est plus une séance solennelle du Sénat – c'eût été par ailleurs la dernière – mais une « journée de l'Université », élargie à l'ensemble de la communauté universitaire : corps enseignant, personnel, étudiantes et étudiants. Tradition maintenue en revanche – in extremis, ai-je appris - et je me réjouis de ce maintien, pour ce qui concerne le discours du représentant des étudiantes et des étudiants, moment toujours stimulant de cette fête où les autorités en reçoivent traditionnellement pour leur grade.



Je saisis l'occasion pour rassurer au passage lesdits étudiants quant à la garantie de leurs droits: la nouvelle loi sur l'Université leur accorde une représentativité accrue, leur assurant de pouvoir largement faire valoir leurs positions et de participer très activement à la vie de l'institution.

Autre signe d'ouverture encore, l'inscription de cette journée sous le signe de l'Europe. Celles et ceux qui connaissent les origines de mon engagement en politique peuvent imaginer à quel point le thème retenu pour ce Dies : « l'UNIL au cœur de l'Europe », peut me réjouir.

En cette période où les tentations de repli, les signes de fermeture prennent des proportions préoccupantes dans notre pays, l'Université se doit d'être en première ligne – c'est d'ailleurs aujourd'hui une responsabilité inscrite au nombre des missions qui lui sont confiées par la nouvelle loi - pour défendre les valeurs d'ouverture et d'échange et s'en faire porteuse auprès de l'ensemble de la société.

Les frontières nationales sont déjà fortement estompées dans le monde de la formation supérieure et de la recherche, et la communauté scientifique partage depuis longtemps – comme les universités médiévales avaient su le faire – un langage et un espace communs.

Notre pays, en dépit de sa situation particulière au sein de l'Europe, est pleinement intégrée à cet espace communautaire scientifique, où sa contribution est reconnue et appréciée.

Dans le prolongement des programmes européens de mobilité – comme Socrates et Leonardo – le processus de Bologne, que nos Hautes Ecoles s'attachent à mettre en œuvre avec conviction et efficacité, permettra d'intensifier encore les échanges, la circulation des personnes et des connaissances au sein d'un réseau d'institutions toujours plus vaste, plus dense et plus diversifié.

En Suisse comme dans la plupart des autres pays signataires, le processus de Bologne a suscité un certain nombre de doutes et de réticences, en raison d'une part du manque de débat démocratique autour ce « bloc erratique » - comme l'a qualifié un professeur de droit – parvenant à se faufiler entre tous les obstacles institutionnels, et d'autre part du risque, réel, d'instrumentalisation et de mainmise de l'économie sur les formations académiques.

A mes yeux, le processus de Bologne est avant tout un outil, dont il nous appartient de faire le bon usage. La Suisse, comme chacun des pays signataires, a eu l'occasion d'en définir le cadre spécifique, et je suis particulièrement heureuse qu'au niveau de la CUS – la Conférence Universitaire Suisse - nous soyons parvenus à ancrer deux principes fondamentaux : l'un faisant du « Master » l'équivalent de la licence ou du diplôme de fin d'études, et l'autre du « Bachelor » et du « Master » les deux phases d'une seule filière d'études, prévenant ainsi les risques évoqués plus haut. Fondamentalement, il était de toute façon nécessaire de s'engager dans une réforme majeure de l'enseignement supérieur dans notre pays, plutôt que de la subir : Bologne nous aura donné l'impulsion nécessaire pour entamer ce processus.



Ce Dies revisité marque également le passage de l'Université sous un nouveau régime légal, qui introduit d'importants changements dans son organisation et son fonctionnement. Réformer en profondeur une institution telle que l'Université n'était pas une initiative sans risques. L'échec de deux tentatives précédentes en témoigne. Convaincue de la nécessité et de l'urgence de doter l'Université d'une plus grande autonomie, lui permettant d'être pleinement actrice de son destin et de s'affirmer au sein d'un nouvel espace national de la formation et de la recherche, j'ai pris le risque de cette réforme et je ne le regrette pas. L'examen des nouvelles politiques universitaires, dans les pays qui nous entourent, permet de constater à quel point la nouvelle LUL est non seulement pleinement en phase avec les réflexions en cours, mais se situe à l'avant-garde des réformes légales récentes dans le secteur de la formation tertiaire.

S'il a fallu affronter quelques doutes tenaces – qui subsistent peut-être encore - je suis heureuse de constater aujourd'hui que l'Université s'approprie ce nouveau cadre légal et prend la mesure des compétences qui lui sont déléguées, à commencer par la capacité d'affecter comme elle l'entend ses ressources, dans le cadre d'une subvention globale, et la possibilité d'engager elle-même l'ensemble de son personnel, corps professoral compris.

Autre innovation introduite par la loi, la création d'un «Conseil consultatif des Hautes Ecoles» réunissant sous un même toit les forces de soutien stratégique et de liaison avec les milieux politiques, économiques et culturels de l'ensemble du secteur de la formation supérieure : Université, HES et Haute Ecole pédagogique.

Mais les textes ou les règlements, aussi ambitieux soient-ils, sont peu de chose sans la volonté des personnes de les concrétiser. Je constate avec satisfaction que l'UNIL non seulement s'engage avec résolution dans ces nouvelles voies, mais qu'elle a su également anticiper l'évolution actuelle du domaine universitaire, notamment dans le domaine des collaborations et des mises en réseaux, qui est l'un des axes fondamentaux de la nouvelle politique fédérale.

C'est dans cette dynamique que deux nouvelles facultés ont été créées, dont celle de biologie et de médecine, destinée à positionner stratégiquement l'UNIL dans le cadre du futur renforcement, au niveau national, de la médecine universitaire.

Ce sera sans doute une étape difficile, mais je suis convaincue qu'ensemble, le Canton et son Université seront capables de gagner ce pari et de conforter à la fois l'UNIL comme l'une des meilleures « Swiss Universities » du pays - pour reprendre le label récemment lancé par la CRUS - et le Canton de Vaud dans sa vocation de « terre de formation ».

Au nombre des initiatives novatrices, je relèverai encore la récente création de la « Fédération des facultés de théologie » qui, si elle ne concerne qu'un nombre restreint d'enseignants et d'étudiants, est symboliquement importante et ouvre la voie à de nouveaux types de partage, allant bien au-delà des habituelles collaborations.



Notre canton - ce n'est un secret pour personne - traverse actuellement une crise financière dont il peine à voir l'issue. D'une manière générale, les collectivités publiques sont confrontées à une raréfaction des ressources qui ne leur permet plus de faire face à la croissance des effectifs et des besoins dans le domaine de la formation.

Cela vaut également pour la Confédération et, à des degrés divers, pour les pays qui nous entourent. Dans ce contexte globalement difficile, il faut relever malgré tout que notre pays - les derniers indicateurs de l'enseignement de l'OCDE en témoignent - reste parmi les premiers en matière de moyens consacrés au système éducatif, en particulier pour le degré tertiaire.

Ces mêmes indicateurs sont par contre nettement moins élogieux pour ce qui concerne l'efficacité et l'efficacités, et devraient nous engager à de sérieuses remises en question et à de nouveaux choix stratégiques. Certains constats sont clairs : le temps est révolu, par exemple, où chaque canton universitaire pourra conserver l'entier de ses formations, dans des domaines où celles-ci sont soit de plus en plus complexes et coûteuses, soit sous-représentées. En matière de recherche de pointe, la dimension cantonale - voire nationale - n'est souvent plus l'échelle pertinente. Les universités par ailleurs ne sont plus immunisées contre les forces extérieures : le temps où elles occupaient seules le territoire de la formation supérieure et de la recherche est révolu, et d'autres institutions se développent, publiques, privées ou semi-privées qui revendiquent des parts de plus en plus importantes de ce territoire. Dans cette redistribution, les gagnants ne seront pas forcément les plus grands ou les plus puissants : ce seront plutôt ceux qui, à l'instar de l'UNIL, auront été capables de s'adapter.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant l'obligation de développer des stratégies régionales et des logiques de répartition, en veillant à ce qu'elles ne se fassent pas au détriment, mais au bénéfice de chacun des partenaires. Ce sera pour tous, à terme, le meilleur rempart contre la stagnation, chacun ayant dû se requalifier autour de ses domaines d'excellence.

En ayant la sagesse de renoncer à ses sciences de base, l'UNIL a pu réinvestir dans les sciences de la vie et les sciences humaines, affirmant ainsi sa spécificité, sans perte de substance ni pour le campus ni pour le Canton.

Ces efforts devront trouver leur contrepartie dans un engagement accru des autorités en faveur de la formation, considérée comme une priorité et comme un investissement à haut rendement pour l'avenir. Le débat autour de l'interprétation de l'article 163 de la Constitution entrave momentanément notre politique d'investissements, mais j'espère très vivement que nous aboutirons à une lecture de cette disposition qui permette de concrétiser les projets indispensables au maintien du dynamisme de notre Canton.



Je ne saurais terminer cette allocution sans adresser un chaleureux hommage au Professeur Henri Rieben, Président de la Fondation Jean-Monnet pour l'Europe et récipiendaire du Prix de l'Université. Véritable conscience européenne – non seulement de l'Université ou du Canton, mais bien au-delà de nos frontières – le Professeur Rieben a su, avec une passion et une conviction extraordinaires, éveiller des générations d'étudiants, dont beaucoup ont été appelés par la suite à d'importantes responsabilités, à l'idéal européen.

En dépit des hésitations de notre politique européenne et des espoirs souvent déçus, le Professeur Rieben n'a jamais fléchi dans son idéal, poursuivant inlassablement la mission que Jean Monnet, de façon visionnaire, lui a confiée. Grâce à cette confiance et à cette amitié, l'Université a pu accueillir la Fondation Jean-Monnet pour l'Europe, à la fois magnifique outil de recherche, creuset de réflexion et lieu d'échanges de la plus haute qualité au service de l'idée européenne.

Au fil des ans, la Fondation n'a jamais cessé de s'enrichir de nouveaux fonds et d'accroître son rayonnement, organisant de prestigieuses manifestations et recevant des chercheuses et des chercheurs du monde entier, qui tous se disent émerveillés par la qualité de l'accueil et la richesse de ce qu'ils trouvent à Lausanne.

Il me tient également à cœur de mentionner que je dois beaucoup, à titre personnel, au Professeur Rieben qui, tout au long de mon engagement européen, a stimulé ma réflexion dans de fructueux échanges intellectuels et m'a aidée à garder la flamme.

Si c'est l'Université aujourd'hui qui honore son illustre professeur, le canton, lui aussi, ne dira jamais assez tout ce qu'il doit au Professeur Henri Rieben.

Je salue également très chaleureusement la présence parmi nous de M. Eneko Landaburu, Directeur général des Relations extérieures de la Commission européenne, ami de longue date de la Fondation Jean-Monnet, qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui pour nous entretenir de la politique extérieure de l'Union européenne.

Nous aurons également le plaisir d'entendre cet après-midi Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, qui prononcera la conférence d'ouverture des cours de l'Ecole des hautes études commerciales sur le thème « Union européenne et neutralité ».



DIES ACADEMICUS - 21 OCTOBRE 2004

La vocation fondamentale de la Suisse n'est pas de s'isoler et de faire cavalier seul, mais d'être présente et active au cœur des enjeux qui animent notre continent. Au service de cet idéal, les Hautes Ecoles ont le devoir de figurer au premier rang.

Ensemble, autorités politiques et académiques doivent œuvrer à construire cet espace commun de la science et de la recherche, qui constitue la meilleure garantie d'avenir pour notre continent.

Beaucoup a été déjà accompli, mais beaucoup reste encore à faire : poursuivre la démocratisation des études, qui n'est pas encore pleinement réalisée, ceci tout en maintenant des exigences de résultats élevées ; développer le système de bourses et de soutien aux études ; dégager les moyens nécessaires à la mobilité.

Les difficultés actuelles ne doivent pas nous décourager mais au contraire être saisies comme une occasion de nous investir davantage encore dans la construction d'une société du savoir, dans le respect de nos valeurs fondamentales, au service d'un idéal de justice sociale et de paix.